

Le liquidateur d'une start-up en faillite attaque Altran

Le liquidateur de e-Consulting Group (e-CG) n'y va pas par quatre chemins. Cette start-up de conseil en stratégie 'on-line' avait été créée en pleine expansion de la bulle Internet. A l'été 2002, elle est contrainte de déposer son bilan avec un « trou » de 1,2 million d'euros.

Or le mandataire judiciaire, liquidateur, a estimé qu'il pouvait se retourner contre le principal sinon l'unique créancier de l'affaire: Altran. Ce groupe de services en technologies, dont l'activité majeure consiste à louer des ingénieurs à des grands groupes, désirait, en 2000, monter en gamme et à attirer de nouveaux profils toujours plus « selects », à l'instar des grands de ce secteur, comme McKinsey. Les présentations ont été faites par l'entremise d'un banquier, de BNP Paribas. Altran, d'habitude plutôt réservé dans ses investissements, décide alors d'investir un peu plus de 3 millions d'euros dans l'affaire. Mieux encore: Altran se propose d'installer la start-up dans ses propres locaux, de prendre en charge sa gestion et sa comptabilité, et d'assurer à ses salariés les avantages sociaux du groupe. Des mises de fonds sont assurées aux fondateurs, afin de consolider la capitalisation de la jeune entreprise. Le directeur financier d'Altran va jusqu'à entrer à son conseil d'administration. Or le groupe Altran n'en est pas actionnaire, ce qui ne l'empêche pas de déclarer ses financements comme des avances en compte courants. Il faudra attendre le 5 avril 2001 pour qu'Altran transforme sa créance en une participation au capital d'e-CG (9% du capital, valorisés 40 millions de francs). Il n'était alors pas question de prise de contrôle, ni de participation majoritaire. Or, les choses ont mal tourné: vers le mois de mai 2001, Altran a voulu devenir majoritaire. Et devant le refus des fondateurs d'e-CG, qui pensaient introduire 30% du capital en bourse, Altran a fermé le robinet. Sa créance chez e-CG était alors de 4,45 millions de francs. Devant une menace de dépôt de bilan, Altran a cédé sa créance, mais sans la provisionner. En juillet, cette créance est vendue à dR Partners, *société créée in extrémis*, rapporte Le Monde, *par un ex-salarié d'Altran, poussé à la démission mais avec l'engagement qu'il resterait salarié de la filiale britannique du groupe pour pouvoir réaliser ses stocks-options*. DR Partners n'a donc rien déboursé en contrepartie de cette créance: simple engagement de rembourser s'il y avait transformation en capital ou récupération après dépôt de bilan. Or, c'est ce qui s'est passé: e-CG a déposé le bilan le 31 juillet dernier. Le liquidateur a contesté l'existence de cette créance. Et il a attaqué Altran pour rupture abusive de négociations. Il réclame 2,4 millions d'euros de dommages, à un groupe qui, à l'inverse de MetalEurope ou d'autres, n'a pas son siège à l'étranger. Les actionnaires fondateurs d'e-CG ont, pour leur part, réclamé 3 millions d'euros de dommages. Réponse d'Altran: ce litige a été provisionné. Mais il est aussi à l'origine des récentes démissions intervenues à la tête du groupe.